

Qu'est-ce que le baptême civil ?

Une cérémonie ancienne

Le baptême civil est une cérémonie très ancienne (datant de 1794) destinée à faire entrer votre enfant dans la communauté républicaine. Cette cérémonie vous permet également de donner à votre enfant un parrain et une marraine... ou même plusieurs parrains et marraines et ce, en dehors de tout symbole religieux.

Sans statut légal

Le baptême civil n'a qu'une valeur morale et non juridique. Le maire n'est donc pas autorisé à l'inscrire sur les registres de l'état civil. Par ailleurs, les parrains et marraines ne disposent d'aucun statut légal. Comme les parrains et marraines religieux, ils ne disposent d'aucun droit vis à vis de leur filleul. Leur responsabilité est purement morale

le parrainage républicain permet :

- de tisser autour des familles de demandeurs d'asile un réseau de solidarité ;
- d'exprimer publiquement le désir d'apporter un soutien moral aux familles de demandeurs d'asile dans leur isolement et difficultés.
- d'afficher une attitude de refus de la politique d'immigration-
- d'exprimer une volonté de mieux « vivre ensemble » dans notre pays où la diversité des origines et des cultures est une richesse.
- de placer l'enfant, ou le jeune, et sa famille sous la protection symbolique de citoyen de la société civile.

Pour les filleuls et filleules :

Lors de la cérémonie du parrainage, une attestation leur est remise, ce qui permet de justifier de leur volonté de créer des liens et de tisser des réseaux d'amitié au sein de la société, et ainsi de ne plus être totalement «sans papiers».

Même, si ce parrainage ne constitue pas un engagement de prise en charge matérielle, financière, de logement et juridique (qui reste du domaine des associations), cette initiative représente également un acte de vigilance et de résistance face au non respect des personnes et de renvoi dans leur pays d'origine.